

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [charronmagnany-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b31a1067cd0571948cc988d4>

Date d'obtention : 2025-03-07 18:34:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, nous devons parler avec les différentes personnes impliquées : victime, dénonciateur pour les rassurer et les informer de la suite des choses.

Par la suite, nous procédons à l'évaluation de la situation en utilisant la grille d'évaluation de la situation pour comprendre la nature, l'intention, l'étendue derrière le comportement commis auprès de la victime et des dénonciateurs.

Nous devons ensuite valider l'informations obtenues avec les différentes personnes impliquées et s'assurer du respect de l'intégrité des jeunes. Selon l'information récoltée, confisquer le/les téléphones cellulaires en cas de possession de pornographie juvénile (ne jamais consulter les photos, assurer la non-publication, partage des éléments).

Nous procédons à l'analyse de la situation pour déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si l'intention s'apparente à de la malveillance, il faut prévenir notre policier éducateur affilié immédiatement, puisqu'on ne procède pas à la grille d'évaluation avec l'auteur (instigateur). Le policier prendra la situation en charge.

Dans le cas contraire, nous rencontrons l'auteur et procédons à la grille d'évaluation de la situation. Nous devons consulter les politiques de notre milieu scolaire, ainsi que la section du code criminel qui nous est remise au besoin. Les parents doivent être informé et un signalement à la protection de la jeunesse doit être effectué. S'assurer de l'intégrité des jeunes et de les sensibiliser à la situation, de respecter la vie privé (non-partage de la situation ni communication de celle-ci avec autrui). Il est important de communiquer l'information au policier éducateur que l'acte soit malveillant ou impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans chacune des situations, l'application de la méthode SEXTO est nécessaire, mais à différents niveaux. D'où l'importance de suivre chacune des étapes, car elles déterminent la bonne manière d'accompagner les jeunes. Par exemple, dans le cas de Mégane, l'intention n'était pas malveillante, donc sensibiliser Mégane et son partenaire conformément à la prise en charge SEXTO était appropriée en communiquant tout de même l'information au policier éducateur. À l'inverse, la situation de Nicholas nécessitait l'implication de la loi, vu la nature malveillante de la situation avec Kevin. Une enquête peut être déclenchée, le policier prend en charge la situation, selon les étapes SEXTO. De plus, ça me permet de comprendre à quel moment je dois respecter mon mandat d'intervention, puisque dans une situation, le policier voulait une intervention scolaire alors que ça n'appartenait pas à l'intervenante. Mieux comprendre mon rôle en pratiquant m'a permis de voir mes limites, mais aussi de voir mes erreurs, puisque je me suis trompée lors de certaines questions et sans celles-ci, je n'aurais pas saisi pleinement la méthodologie. Mettre en pratique m'a permis de consulter les documents remis lors de la première formation, lire et relire les différentes étapes et vraiment me mettre en "action" avec l'utilisation de la trousse SEXTO. C'est d'ailleurs mon plus grand apprentissage en lien avec les mises en situations présentées : je dois toujours garder en tête, que chaque situation, nécessite de consulter les documents pour respecter chacune des particularités des situations. Savoir ce qui doit être fait en premier, avec qui, à quel moment je dois communiquer avec le policier éducateur, les politiques du milieu scolaire. Ce sont les scénarios qui me permettent de visualiser, comprendre la démarche SEXTO, puisqu'ils prenaient tous une direction différente et donc, une intervention différente avec la même trousse qui est un guide pour chacune d'entre elles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate est l'évaluation de la situation. Cela, puisque c'est une étape qui soutient l'entièreté du processus. Tant pour les policiers que pour notre intervention scolaire. C'est aussi une étape qui fait vivre des émotions difficiles à nos jeunes qui doivent se confier sur une situation délicate, intime, donc je ne souhaite pas oublier une question ou un aspect essentiel pour la suite de l'application SEXTO. M'assurer de bien cerner l'intention, la nature de la situation est aussi une étape délicate, qui dépend de l'évaluation de la situation pour identifier si c'est un acte impulsif ou malveillant. C'est donc une grande étape que je considère délicate, mais le fait d'avoir un formulaire concis et complet, appuyé par le soutien des policiers est vraiment sécurisant.